



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le 12 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR à François CRAMILLY, Céline DELPECH à Monique COURSELLE,

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Cécile GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

CREATION D'UN POSTE DE MEDIATEUR CULTUREL MICRO-FOLIE AU SEIN DE LA MISSION PROJETS CULTURELS - CM/21/072

Il est rappelé au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités et de leurs établissements sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La Ville du Trait et le Parc de la Villette ont signé en janvier la charte d'adhésion au programme « Micro-folie » qui permettra aux Traitons d'accéder aux œuvres numérisées en Très Haute Définition des plus grands musées nationaux tels que le Louvre, le Musée d'Orsay, ou le Château de Versailles par exemple.

Les tableaux seront ainsi accessibles au plus grand nombre au sein d'un espace gratuit. Dans un premier temps, ce lieu de culture sera installé dès septembre 2021 dans la salle de spectacle Hydre en Scène avant de rejoindre d'ici fin 2022 la Chapelle Saint Eloi rénovée. Véritable outil d'action culturelle, la Micro-folie du Trait pourra également accueillir un Fab'Lab et un espace de réalité virtuelle. Elle complètera l'offre artistique déjà présente sur le territoire traiton.

L'animation de ce dispositif sera confiée au service Projets culturels de la collectivité.

Aussi, il est proposé de créer un poste à temps complet de Médiateur culturel dédié au programme « Micro-folie ».

Les missions de ce poste seront les suivantes :

Mission 1 : Action culturelle et médiation :

- Développer et accompagner le dispositif Micro-Folie dans le cadre d'une politique de médiation culturelle de territoire
- Etre force de proposition dans l'animation de projets autour des arts, des musées, des thématiques en lien avec la Micro-Folie et le Réseau des Musées Métropolitains
- Mener de la médiation scolaire en lien avec les projets scolaires du territoire
- Rechercher et développer des partenariats afin de permettre le rayonnement du projet
- Animer des ateliers en groupe ou individuels
- Créer des projets autour des expositions de Micro folie mais également à l'extérieur

Mission 2 : Accueil du public :

- Accueil et accompagnement du public dans l'espace dédié au musée numérique
- Accueil des groupes scolaires
- Préparation de visite et ateliers thématiques
- Accompagner les publics sur l'utilisation des tablettes et visuels dédiés

Mission 3 : Administratif :

- Coordination et gestion de l'espace dédié au musée numérique et aux expositions
- Informer, orienter les publics dans les différents réseaux de la ville, diffuser la programmation culturelle et municipale
- Gestion du planning

Au regard de la spécificité de la mission, l'agent sera à terme amené à travailler le samedi.

Le poste sera rattaché à la Mission Culture, et sous la responsabilité hiérarchique du Chargé de mission Culture.

Cette création de poste est adossée au tableau des emplois au grade d'Adjoint d'animation (catégorie C).

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint d'animation	C	+1 (temps complet)	15

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste adossé au grade d'adjoint d'animation, nécessaire au fonctionnement des services de la Ville tel que présenté ci-dessus.

Ce poste pourra être occupé par un agent contractuel permanent, sous réserve de mettre à jour le tableau des emplois en conséquence.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Technique du 9 avril 2021,

VU le tableau des emplois mis à jour dans la délibération CM/21/.. du 12 avril 2021,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE de créer un poste de Médiateur culturel Micro-folie au sein de la Mission Projets culturels, à temps complet (35/35^{ème}), dans les conditions décrites plus haut,

DIT que ce poste figurera dans le tableau des emplois,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi créé est inscrit au budget au chapitre 012 (Charges de personnel),

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 13 avril 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

